

Image not found or type unknown



Certificat de conformité

Par **Fonzy92**, le 17/01/2014 à 19:55

Bonjour

lors de la construction d'une résidence un certificat de conformité dit être délivré par la mairie en fin de travaux.

Si celui ci ne l'ai pas et eu des appartements sont vendus ?

Que risque le vendeur et l'acquéreur

Quel sont les documents à fournir pour avoir ce certificat